



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

**Communauté de Communes Coteaux
et Vallées des Luys
19 place de la Técoùère
40 330 Amou**

2023

Sommaire

Bilan & Evaluation du PEDT 2018-2021

❖ Constats d'ordre général	p. 3
❖ Bilan des TAP	p. 3
❖ Evolutions sur ces trois dernières années	p. 3,4
❖ Evaluation des objectifs du PEDT	p. 4,5,6,7
❖ Communication	p.7
❖ Formation	p.8

PEDT 2018-2021

Partie 1 : Etat des lieux du territoire

1) <u>Territoire Concerné</u>	p.10
2) <u>Ressources du territoire</u> p.11,12,13,14	
3) <u>Publics concernés</u>	p.14
4) <u>Partenaires</u>	p.14
❓ <u>Points forts/points faibles du territoire</u>	p.15

Partie 2 : Objectifs éducatifs du PEDT

p.15,16

Partie 3 : Moyens

1) Structures de pilotage

p.16,17

2) Organisation des temps scolaires et des activités périscolaires

p.17 à 23

3) Modalités de communication et de participation des familles

p. 23

Partie 4 : Evaluation du PEDT

p.24

Partie 5 : Perspectives d'évolution

p.24

ANNEXES

p. 25

à 36

Bilan et Evaluations du PEDT 2018-2021

Le PEDT a été mis en œuvre dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) et s'adresse à l'enfant dans sa globalité et sur tous ses temps de vie. Plus largement, le PEDT est un outil qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des actions éducatives conduites pour et avec les enfants et leurs familles sur l'ensemble du territoire.

L'état des lieux

L'état des lieux en fin d'année 2021 permet de dresser des constats positifs ou négatifs qui devront être pris en compte, voire corrigés dans l'élaboration du PEDT.

Les points positifs :

- ✓ Une fréquentation des services communautaires liés à l'Enfance et la Jeunesse en constante augmentation ;
- ✓ Une qualité des intervenants reconnue et la diversité des interventions (sportives, culturelles, artistiques, citoyennes ...)
- ✓ Une bonne concertation entre les élus et les services du Pôle Enfance Jeunesse ;

Le point négatif et la plus grande difficulté rencontrée par la Communauté de Communes pendant cette période encore d'actualité aujourd'hui est la ressource humaine. En effet, que ce soit au niveau des animations Temps d'Activités Périscolaires ou de l'Accueil de Loisirs périscolaire, la Communauté de Communes a eu du mal à fidéliser les agents formés.

La nécessité de trouver beaucoup d'animateurs sur un temps très réduit a été compliquée. En effet, les petits contrats proposés (3 heures semaine pendant 36 semaines) se sont révélés beaucoup plus contraignants qu'attractifs.

Bilan des TAP

Focus sur les Temps d'Activités Périscolaires :

- **La gestion des Temps d'Activités Périscolaires** : la Communauté de Communes a pris la compétence des Temps d'Activités Périscolaires. Elle est donc responsable de leur organisation, de leur gestion, et de leur financement ;
- **Le fonctionnement** : les choix retenus des rythmes scolaires sont de positionner sur la plupart des écoles les T-A-P en fin de journée, sauf pour les maternelles pour lesquels ils sont positionnés après la pause méridienne sur le temps « calme » de sieste. Les Temps d'Activités Périscolaires sont répartis pour la plupart des classes en 4 créneaux de 45 minutes (sauf pour une école pour laquelle le choix a été de 3 créneaux d'1 heure).

- **Le personnel** : les Temps d'Activités Périscolaires sont animés d'une part par des agents titulaires de la Communauté de Communes et aussi par des contractuels embauchés uniquement pour ce temps périscolaire. D'autre part, les communes mettent à disposition leur agents sur ces animations.
Enfin, la Communauté de Communes fait appel à des prestataires extérieurs que ce soit des associations, entreprises ou micro entreprises.
- **Le tarif** : le choix de la collectivité est la gratuité des TAP pour les familles.
- **Le contenu** : la grande majorité des agents sont formés et diplômés. Des « fiches actions » sont préparées par les personnels communautaires et communaux afin d'indiquer les activités retenues et les objectifs pédagogiques visés.
Au final sur la période 2018-2021, les animations ont été très variées qu'elles soient sportives (basket, football, tennis, ping-pong), chi kong, yoga, méditation, culturelles (Médiathèques, lecture), artistiques (musique, création...), sensibilisation aux enjeux environnementaux, et aux dangers du numérique...
- **Bilan chiffré** : sur la période, il est à noter qu'en moyenne 75% des enfants inscrits dans les écoles participent au Temps d'Activités Périscolaires ;
 - Année scolaire 2017-2018 : 36 animateurs mobilisés au quotidien pour 580 enfants scolarisés dans 14 écoles ;
 - Année scolaire 2018-2019 : 32 animateurs mobilisés au quotidien pour 518 enfants scolarisés dans 13 écoles ;
 - Année scolaire 2019-2020 : 32 animateurs mobilisés au quotidien pour 514 enfants scolarisés dans 13 écoles ;
 - Année scolaire 2020-2021 : 32 animateurs mobilisés au quotidien pour 514 enfants scolarisés dans 11 écoles.
- **Le coût pour la collectivité** : la dernière évaluation financière des TAP réalisée sur l'année civile 2022 fait état d'un montant de 86 500 euros de dépenses pour 48 900 euros de recettes. Le coût annuel pour la collectivité en 2022 s'élevait donc à 37 600 euros.
- **Projection** : à la rentrée 2023, toutes les écoles du territoire de la Communauté de Communes seront sur le rythme scolaire de 4 jours d'école.

Evolutions sur ces trois dernières années

- ✓ Diminution voire disparition des Temps d'Activités Périscolaires
- ✓ Création d'un CLAS
- ✓ Embauche d'un conseiller numérique et création d'un espace « France Services »

Evaluation des objectifs du PEDT

Objectif n°1

« Doter le territoire d'un outil permettant une mise en œuvre concertée de la politique enfance-jeunesse ».

Le PEDT conduit par la Communauté de Commune englobe toute une politique éducative pour devenir un projet commun, fédérant les acteurs et partenaires de la Communauté de Communes.

Sous l'égide de l' élu référent en charge de l'enfance et de la jeunesse, le PEDT a été conduit et mis en œuvre par la coordonnatrice enfance jeunesse jouant le rôle d'interface entre tous les acteurs éducatifs du territoire de la Communauté de Communes.

Le développement des services enfance jeunesse et du PEDT en général, se sont opérés grâce à des instances identifiées :

- commission enfance jeunesse.
- comité de pilotage.
- conseils d'écoles.

Aussi, grâce à une concertation régulière entre les acteurs du territoire (coordonnatrice, élus, enseignants, parents, animateurs, intervenants ...)

Ces différents échanges formels et informels contribuent à une mise en œuvre de qualité des actions menées dans le cadre du PEDT.

☐ La commission enfance-jeunesse :

Constituée d'élus, cette instance a pour rôle de piloter l'ensemble des services enfance-jeunesse et de proposer les orientations en matière de politique enfance jeunesse de manière coordonnée. De plus, les travaux des différents services enfance jeunesse y sont rapportés.

Les axes de travail et de réflexion ont porté sur :

- La mise en place et le pilotage des TAP
- Les différents projets menés dans le cadre du PEDT
- Les recrutements et le budget enfance-jeunesse
- La création et le développement de nouveaux services enfance-jeunesse
- Les partenariats avec les établissements scolaires et les associations à but éducatif

☐ Le comité du pilotage TAP :

Les comités de pilotage (ont permis une mise en place fédérative et participative des TAP avec l'ensemble des acteurs (élus de la Communauté de Communes, inspecteur de l'éducation nationale, conseillers d'éducation et d'animation, enseignants, parents d'élèves, présidents SIVU, directrice ALSH).

La composition et l'organisation du comité de pilotage sont présentées à la partie 2 du présent projet.

☐ Les conseils d'écoles :

Suivant l'ordre du jour du conseil d'école, la coordonnatrice du PEDT peut être invitée aux conseils d'écoles. C'est l'occasion pour elle de présenter un bilan des TAP, d'évaluer leur impact sur l'organisation scolaire (et vice versa) et d'envisager les éventuelles améliorations à apporter. De plus, la coordonnatrice peut communiquer avec les parents, recueillir leurs ressentis, leurs attentes ainsi que ceux des enseignants.

Perspectives d'évolution :

- Maintenir au moins deux commissions enfance-jeunesse par an
- En concertation avec les enseignants et parents d'élèves, définir les modalités d'intervention de la coordonnatrice lors des conseils d'écoles.

Objectif n°2

« Rechercher la complémentarité entre les différents temps de l'enfant et des jeunes, avec les différents acteurs et entre les différents projets pour mettre en place une

Coéducation harmonieuse à destination de tous les enfants et de tous les jeunes du territoire ».

☐ Cohérence TAP/écoles/mercredi après-midi :

L'organisation concrète des temps d'activités périscolaires a nécessité une concertation très dense entre les différents acteurs en tenant compte des contraintes

(statutaires, matérielles) et attentes de chacun sans jamais oublier l'intérêt général de l'enfant.

Ainsi, dans une école maternelle, le choix de l'horaire du TAP a été établi en fonction du rythme des enfants et de leur tranche d'âge. Ce TAP a lieu en continuité de la pause méridienne (sieste ou temps calme) afin de ne pas allonger le temps de présence des élèves à l'école.

S'agissant de l'accueil du mercredi, la Communauté de Communes finance le transport des enfants des écoles vers l'ALSH, ainsi, à 12h45 tous les enfants sont présents à l'accueil de loisirs pour le déjeuner. Cette organisation sur l'accueil du mercredi a été pensée dans le respect des rythmes des enfants et dans le but de proposer un service aux familles et une qualité d'accueil à tous les enfants. En outre, ce fonctionnement a renforcé la relation entre les enseignants et la coordonnatrice puisque les deux acteurs travaillent en collaboration pour que le passage d'une structure à l'autre se déroule au mieux (liste des enfants, autorisations de parents.).

Par ailleurs, le dialogue sur le terrain entre la coordonnatrice, les enseignants, les associations de parents d'élèves et les animateurs a permis de mettre en place sur certaines écoles des activités menées de façon complémentaire ou en continuité. Voici une liste non exhaustive des activités réalisées :

- La découverte de l'Asie à travers l'art asiatique (kanjis, fabrication d'un kamishibai, mangas ...), les objets (baguettes, tori, écharpe), la littérature et l'écriture asiatique
- La fabrication de marionnettes pour des contes étudiés en classe
- Différentes activités autour de la préhistoire
- Confection de décors pour la fête de l'école et la réalisation de jeux traditionnels dits de « Kermesse »
- Fabrication des décors dans le cadre de la mayade
- Fabrication de M. carnaval

On note que, progressivement, grâce à la qualité des différents acteurs et à la confiance qui s'installe au fil des mois, les projets périscolaires tendent à prolonger ou à s'appuyer sur les activités scolaires des élèves. Cette continuité est perçue par les familles comme favorisant l'acquisition des apprentissages. Ainsi, les interventions de certains maires du territoire lors des TAP ont permis de prolonger et d'illustrer le programme d'enseignement moral et civique.

Développement des partenariats

Le partenariat institutionnel au sein de la Communauté de Communes se traduit comme suit :

- Mise à disposition d'agents communaux (atsem, agents techniques...) et des locaux (salle de réception, des fêtes...)
- Mise à disposition des animateurs permanents de l'ALSH au sein des TAP ainsi que du matériel appartenant à l'ALSH

- Différents ateliers multimédias avec l'animatrice de l'AMI (prévention sur les dangers d'internet, création d'affiches, de BD et jeux éducatifs...) en TAP et mise à disposition du matériel informatique
- Ateliers de jeux de société ludothèque au sein des TAP, du collège d'Amou, du RAM et de l'ALSH et permanences/prêt de jeux dans les médiathèques et les écoles
- Participation de l'animatrice de la médiathèque en TAP avec une proposition d'ateliers spécifiques autour du livre
- Intervention des animateurs de la Maison de la Dame (musée de Brassempouy) au sein des TAP
- Sortie à la Maison de la Dame pour les jeunes enfants et leur assistante maternelle participant au RAM
- Interventions du Sietom Chalosse (Syndicat intercommunal d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères de Chalosse) au sein des TAP

Le partenariat s'étend aux associations du territoire (cf. liste associations en annexe p.28 à 30).

En outre, depuis la création du RAM, le partenariat entre les différents acteurs petite-enfance, enfance et jeunesse se développe. Ainsi, le RAM (porteur du projet) a organisé une conférence débat destinée aux familles mais aussi aux professionnels sur le thème de la « discipline positive de la petite enfance à l'adolescence ». Ce thème a d'ailleurs été choisi en concertation avec une enseignante d'Amou.

Cette première action a permis de fédérer soixante-dix acteurs éducatifs de l'enfant (parents, assistants maternels, enseignants, travailleurs sociaux, professionnels de crèche...). L'implication de chacun des acteurs, notamment grâce à une bonne communication, a contribué au succès de cette action menée dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).

Perspectives d'évolution :

- Poursuivre et renforcer le travail partenarial entre les acteurs
- Développer des actions menées en cohérence entre les TAP/écoles/accueil du mercredi/services enfance-jeunesse et élaborer une marche à suivre : Qui initie ? Comment ? Avec quel outil ?

Objectif n°3

« Réduire les inégalités d'accès à la culture, au sport et au multimédia ».

La réduction des inégalités a été possible, grâce à :

- la gratuité des TAP
- un budget consacré aux activités manuelles et créatives ;
- une équipe d'animateur TAP qualifiée (BAFA, CAP, BPJEPS...)
- aux « fiches action » (cf. annexe p.31)
- la mutualisation du matériel ;

- un fort réseau d'association ;
- aux compétences des animateurs des services de la Communauté de Communes ;
- aux compétences des agents communaux ; - aux bénévoles ;

L'ensemble des enfants a accès à des activités pluridisciplinaires riches, variées et de qualité leur permettant de développer leurs connaissances ainsi que leurs facultés manuelles, créatives, sportives, cognitives et sociales.

Voici une liste non exhaustive des principales associations avec lesquelles les animateurs ont collaboré pour des activités au sein des TAP :

- Culturels : - FAPI des Luys
 - Ateliers de Brousteau (écriture)
 - Quille de 9
 - Chansons et mots d'Amou
- Sportifs : - Basket
 - Tennis
 - Rugby
 - Gym
 - Yoga du rire
 - Sophrologie
 - Aînés ruraux
- Environnement/Citoyenneté : - AVEEC (animation vers l'éveil à l'environnement en chalosse) - ACCA (association communale de chasse agréée)
- Musical : Ecole de musique

Malgré une disparité des locaux des établissements scolaires sur le territoire (petites ou grandes communes), les interventions et l'offre éducative ont été harmonisées sur l'ensemble des écoles.

Perspectives d'évolution : poursuivre cet objectif, l'affirmer comme une priorité, continuer à proposer des activités diverses, variées et favorisant l'acquisition des compétences civiques et citoyennes.

Objectif n°4

« Mutualiser, créer du lien et renforcer l'harmonie entre les différentes communes de la Communauté de Communes ».

La prise de compétence par la Communauté de Communes des temps périscolaires a permis de réfléchir sur l'harmonisation des pratiques périscolaires voire pédagogiques sur l'ensemble du territoire. Elle a aussi incité à la mutualisation des ressources comme recommandé par le schéma de mutualisation validé en conseil communautaire le 10 décembre 2015.

📄 Communication

✓ Journal « TAP MAG' » :

En 2015, un journal TAP a été créé. C'est un outil de communication privilégié pour les familles.

Le TAP MAG' est publié deux fois par an, il illustre de façon ludique et claire les animations proposées au sein des TAP à travers des photos et des titres « accrocheurs » et le mot des enfants en début de journal reflète la volonté éducative de placer l'enfant au cœur de l'action. Ce journal est publié pour chaque école avec un contenu personnalisé et grâce à une contribution de tous les services enfance jeunesse dans l'écriture de celui-ci.

✓ Journal communautaire « Reflets des Luys » :

Ce journal est distribué à l'ensemble des résidents de la Communauté de Communes, il informe sur ce qui est entrepris au sein du territoire, les changements ainsi que les projets à venir.

📄 Formation

Une priorité pour les élus de la Communauté de Communes concerne la formation de l'animateur. Depuis 2014, la Communauté de Communes a financé une quinzaine de formations BAFA à destination des animateurs TAP. En 2017-2018, seulement cinq animateurs TAP sur quarante sont non qualifiés.

Par ailleurs, les animateurs permanents ont accès aux formations du CNFPT.

Enfin, le PEDT a amené la Communauté de Communes à réfléchir sur la formation des agents, leur compétence afin de développer des actions, telles que « les promeneurs du net »

En conclusion, le bilan de ces trois premières années est plutôt positif puisque la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des TAP sous l'égide du PEDT a permis d'impulser une dynamique de réflexion éducative entre les acteurs (enseignants, coordonnateurs, animateurs, parents d'élèves...) au sein du territoire. Un fort travail partenarial et en réseau, notamment avec les associations, favorise l'accès à des activités diverses à l'ensemble des enfants. A présent, il s'agit de faire évoluer le travail de coopération entre les acteurs éducatifs.

PEDT 2023-2025

Porteur du projet :

Communauté de Communes « Coteaux et Vallée des Luys »
Place Saint Pierre – 40330 Amou
05.58.89.00.50
contact@cc-luys.fr

Date de présentation du projet :

Juin 2023

Durée du PEDT :

2 ans, de septembre 2023 à septembre 2025

Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT :

- L'accueil périscolaire du mercredi.
- Temps extrascolaire.

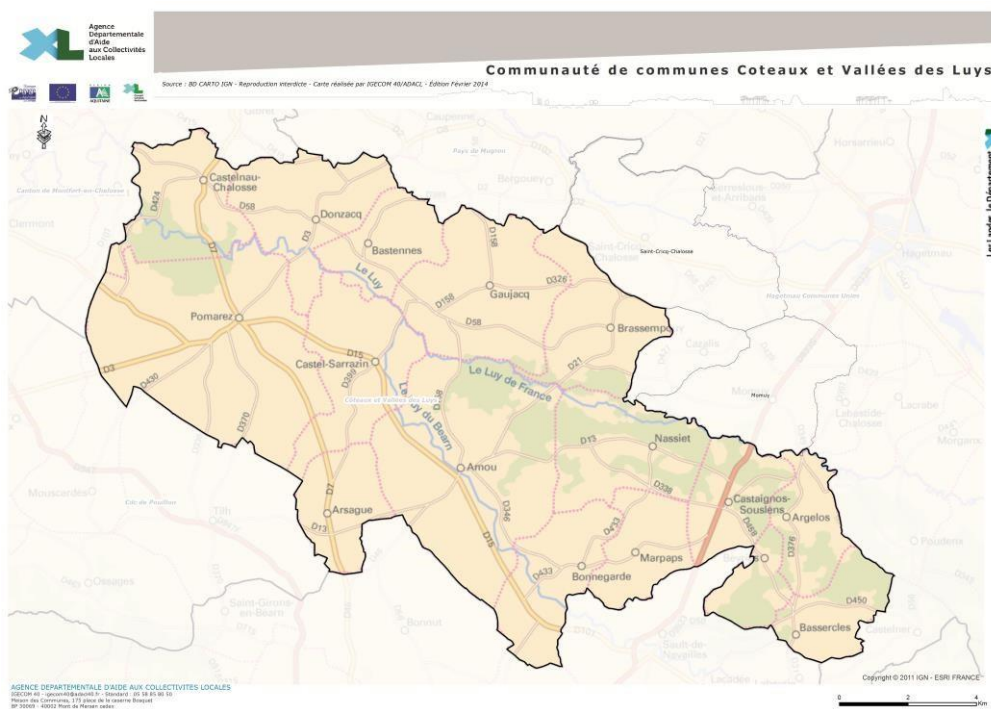
Nom du correspondant :

Mme Piérina GAMBINO
Fonction : Chargée de coopération
Adresse : 251, allée des Sports – 40330 Amou
Téléphone : 06.48.53.20.58
Adresse électronique : sej@cc-luys.

Partie 1 : Etat des lieux du territoire

1) Territoire Concerné

La communauté de communes « Coteaux et Vallées des Luys », créée en 2005, est constituée de 16 communes : Amou, Argelos, Arsague, Bassercles, Bastennes, Beyries, Bonnegarde, Brassempouy, Castaignos-Souslens, Castelnau-Chalosse, Castel-Sarrazin, Donzacq, Gaujacq, Marpaps, Nassiet, Pomarez ; réparties sur une superficie de 187 km². Le territoire compte 7823 habitants.



La communauté de Communes est compétente pour toute étude d'intérêt communautaire relative à la mise en œuvre d'action ou à la création de service à caractère social :

- gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Communautaire ;
- création et gestion d'une ludothèque
- création et gestion de services d'accueil de la petite enfance (0 à 3 ans)
- actions relatives à la politique communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse
- ☐ mise en place d'actions relatives au maintien des services publics et à l'amélioration de leur accès.

Depuis 1999, la Communauté de Communes est signataire d'un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Depuis la mise en place des TAP en 2014, la Communauté de Communes a pris la compétence des temps d'activités périscolaires (TAP, accueil du mercredi après-midi) et extrascolaires.

La compétence scolaire et des autres temps périscolaires (garderies matin/soir et pause méridienne) sont toujours de la compétence des communes ou des SIVU.

A compter du mois de septembre 2023, l'ensemble des établissements scolaires des communes de la communauté de Communes auront quatre jours d'école.

2) Ressources du territoire

? Etablissements scolaires

Le territoire de la Communauté de Communes dispose de 4 écoles maternelles et de 10 écoles élémentaires publiques.

COMMUNES/ ECOLES CC Coteaux des Luys 2017.2018		Effectifs	Nb de classes
E.M.PU AMOU		29	2
E.E.PU AMOU		56	3
E.P.PU ARSAGUE		35	2
E.E.PU BASTENNES		24	1
E.E.PU BONNEGARDE		38	2
E.E.PU BRASSEMPOUY		40	2
E.E.PU CASTAIGNOS- SOUSLENS		43	2
E.E.PU CASTELNAU- CHALOSSE		22	1
E.M.PU CASTEL-SARRAZIN		27	1
E.M.PU DONZACQ		40	2
E.E.PU GAUJACQ		36	2
E.P.PU NASSIET		38	2
E.M.PU POMAREZ		143	6
E.E.PU POMAREZ			
Total		571	28

Également, un collège est implanté sur Amou avec 290 élèves répartis sur 12 classes.

? Activités périscolaires

? Accueil du mercredi :

En moyenne, cinquante enfants sont accueillis chaque mercredi.

Horaire d'ouverture : 7h30/18h30

Accueil en demi-journée : 7h30-13h30 ou 13h30-18h30.

L'équipe pédagogique est composée :

- 1 responsable BPJEPS.
- 1 directrice adjointe BPJEPS, en formation UC de direction jusqu'en 2024.
- Animateurs BAFA.

? Activités extrascolaires

L'ALSH est ouvert durant toutes les périodes de vacances scolaires sans exception.

La restauration s'effectue dans les locaux mais la préparation des repas est externe via un service de liaison froide.

En 2022, 80 enfants ont fréquenté l'ALSH durant la période des vacances scolaires.
Une baisse de l'effectif pour le mois d'août : environ 50 enfants.

L'équipe pédagogique est composée de 2 équipes, l'une en juillet et l'autre en août :

- 1 responsable sur le centre
- 1 directrice adjointe
- Animateurs BAFA
- Animateurs stagiaires BAFA

? Autres activités enfance-jeunesse

? La ludothèque mobile :

Créée en 2012, la ludothèque est un équipement culturel où se pratique le jeu libre et le prêt de jeux aux particuliers et à l'ensemble des écoles et garderies périscolaires. L'accès est libre et gratuit. L'offre y est riche et variée, ludique et éducative et touche toutes les tranches d'âge.

La ludothèque est « mobile » puisqu'elle effectue des permanences dans les médiathèques. De plus, les personnes qui fréquentent les médiathèques peuvent directement emprunter les jeux dans celles-ci.

Ce partenariat a été mis en place depuis janvier 2017 et a permis à la ludothèque de promouvoir son service auprès de nouvelles familles.

En outre, la ludothèque travaille en partenariat avec le RPE dans lequel elle est intervenue à plusieurs reprises pour y proposer des ateliers de jeux.

Elle propose aussi des ateliers « jeux de société » au collège une fois par semaine. Ces ateliers regroupent en moyenne 15 jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Le RPE : Relais Petite Enfance

Créé en 2015, le RPE est un service d'information, d'échange et d'accompagnement au service des assistantes maternelles, des jeunes enfants et leurs parents.

Le RPE apporte un soutien professionnel aux assistantes maternelles, et les enfants ont accès à des ateliers d'éveils et des animations (sorties, spectacles...) accompagnés de leur assistante maternelle. Les parents disposent d'un lieu privilégié pour leur recherche de mode de garde ainsi qu'un appui administratif et juridique.

Les ateliers d'éveil sont itinérants, ils sont proposés sur la commune d'Amou (salle petite enfance de l'ALSH), de Bastennes (salle de réception) et de Castaignos-Souslens (salle des fêtes).

Sa réussite est due notamment au réseau actif en termes de communication et de promotion menées par l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire (écoles, parents d'élèves, associations etc.). Cette action sera renouvelée chaque année et son développement s'appuiera de plus en plus sur un travail conduit en coéducation avec les acteurs.

Le LAEP :

Créé en novembre 2017, le LAEP est un lieu de socialisation, de jeu, d'éveil, d'échange, de rencontre et d'écoute, dédié aux enfants âgés de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent.

Trois professionnelles « accueillantes » animent ce lieu.

Ce service est ouvert une fois par semaine, le samedi matin. La fréquentation a évolué progressivement depuis son ouverture. Aujourd'hui, c'est un lieu reconnu et identifié sur le territoire.

☐ *Conseiller Numérique*

La conseillère numérique a pour objectif de faciliter l'accès au multimédia quel que soit l'âge et le niveau des personnes. Pour y favoriser l'accès à l'échelle du territoire, ce service est itinérant et accessible sur adhésion pour une somme de 15 euros à l'année.

La conseillère numérique anime des ateliers sur trois sites (Amou au sein du nouveau bâtiment et dans les mairies de Castagnos-Souslens et Castelnau-Chalosse). Lors des ateliers sont proposés des cours d'initiation au traitement de texte, à l'utilisation d'internet mais aussi des permanences et rendez-vous où l'accès à internet et les accompagnements sont individualisés.

Ce service compte une centaine d'adhérents, il s'agit d'un public majoritairement retraité.

L'animatrice interviendra les mercredis périscolaires dans le cadre du « plan mercredi ».

☐ *Dispositif d'aide aux jeunes « promeneurs du net » :*

En janvier 2018, le dispositif promeneurs du net a vu le jour au sein du territoire de la Communauté de Communes.

La mission première du promeneur du net est d'accompagner les jeunes de 12 à 25 ans dans la vie de tous les jours via les réseaux sociaux à travers une veille éducative sur internet. Le promeneur du net est également à l'écoute des parents pour toutes questions.

Cette veille éducative peut déboucher sur un accompagnement « physique » par le biais d'entretiens selon les problématiques rencontrées.

- ☐ La Communauté de Communes dispose également d'un « musée » (Maison de la Dame Brassempouy), d'un réseau de médiathèque depuis 2015, d'un cinéma itinérant, d'une piscine Intercommunale et des services du Sietom Chalosse dans le cadre d'activités en rapport avec l'environnement.**

3) Publics concernés par le PEDT

La CCCVL souhaite axer son PEDT autour de la tranche d'âge des 0-25 ans, répartis comme suit :

- 0-3 ans : enfants d'âge préscolaire ayant accès aux services petite enfance (RPE-LAEP) ou aux services disposant d'activités adaptées à cette tranche d'âge (ludothèque, médiathèque) ;
- - 3-10 ans : enfants scolarisés ayant accès à l'ALSH périscolaire et extrascolaires (ALSH) ainsi qu'au LAEP (jusqu'à 6 ans), à la ludothèque et à la médiathèque ;
- - 10-16 ans : enfants scolarisés ayant accès à l'ALSH et pour lesquelles la CCCVL a déployée des activités aux collèges : jeux de société avec la ludothèque et interventions « promeneurs du net » ;
- 16-25 ans : « promeneurs du net ».

4) Partenaires

En plus des structures et services cités ci-dessus, le PEDT repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation :

- Services de l'Education Nationale
- DDCSPP
- Collectivités
- Enseignants
- Services de l'état (CAF, PMI)
- Assistants sociaux
- Dispositifs d'aide aux jeunes (mission locale)
- Associations de parents d'élèves
- Bénévoles (intervenants TAP, LAEP)
- Comité des fêtes
- Réseau associatif étoffé au niveau culturel-environnemental, sportif, de loisirs...

L'ensemble de ces services et acteurs au service des enfants, des jeunes et de leur famille concourent et contribuent à faire vivre le PEDT et les projets qui y sont menés.

[?] Points forts / Points faibles du territoire

Un fort travail partenarial est présent entre les services de la Communauté de Communes à travers une mutualisation du matériel et une mise à disposition d'agents. Le territoire se développe depuis 2014 et est doté aujourd'hui de services variés dédiés aux enfants âgés de 0 à 16 ans.

Cependant, un manque se fait sentir concernant la tranche d'âge des 16-25 ans et les actions conduites pour les 11-25 ans demeurent encore trop légères. En effet, aucun lieu d'accueil de type espaces jeunes n'existe (BIJ, PIJ).

La mise en place du dispositif promeneurs du net permettra cependant une première impulsion et révélera les besoins au niveau de la jeunesse sur le territoire.

Par ailleurs, la création d'une micro-crèche est prévue pour fin 2024. Ce projet émane d'une étude de besoin réalisée en 2017. Cette dernière confirme que l'offre d'accueil actuelle n'est pas suffisante face à la demande. En effet, le territoire est classé par la CAF en tant que « zone prioritaire » pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Partie 2 : Objectifs éducatifs du PEDT

« Le projet éducatif territorial vise à mettre en cohérence l'ensemble des actions éducatives conduites pour et avec les enfants et leurs familles sur l'ensemble du territoire »

L'objectif du projet éducatif est de définir la politique éducative de la Communauté de Communes tout en fédérant l'ensemble des acteurs de son territoire autour de valeurs partagées.

Le projet éducatif territorial permet une réflexion commune de l'éducation globale de l'enfant avec pour but de trouver une cohérence d'actions en respect avec les différents modes d'interventions et de travailler sur des projets communs, complémentaires ou allant dans le même sens.

1- Permettre une mise en œuvre concertée de la politique enfance/jeunesse sur le territoire entre les différents acteurs.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires en 2014 à travers le PEDT a conduit les partenaires institutionnels à œuvrer dans le sens d'une politique éducative concertée grâce notamment au pilotage des projets éducatifs. La commission enfance-jeunesse étant le lieu privilégié de pilotage sur le territoire.

2- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des temps éducatifs sur tous les temps de vie de l'enfant à travers une coopération renforcée entre les acteurs

L'enfant se construit sur différents lieux (à la maison, à l'école, dans les structures périscolaires, extrascolaires, dans les associations...), sur différents temps (pendant le temps de la classe et après l'école ou sur son temps libre...), avec différents partenaires (les parents, les enseignants, les clubs...), mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de la journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions.

Pour les prochaines années, l'organisation d'une mise en cohérence et d'un travail complémentaire se développera encore davantage grâce aux échanges et éventuellement à des contrats, conventions ou chartes entre les acteurs...

3- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture, au sport et au multimédia

L'obtention du label « Plan mercredi » va initier la mise en place de projets avec divers partenaires tel que le musée de la dame, la médiathèque et le musée Borda.

Le multimédia sera proposé par la conseillère numérique du service.

Le partenariat avec les associations sportives et culturelles favorisera la diversité des activités. Aussi, par le biais du CTP (comité territorial parentalité) un partenariat avec l'association « FAPI » est prévue afin de développer le lien intergénérationnel.

4- Poursuivre le développement du savoir vivre ensemble pour un territoire solidaire et respectueux (apprentissage de la vie citoyenne et éducation à l'environnement)

Cet objectif découle directement du projet pédagogique des TAP (cf. annexe p.34 à36) dans lequel la thématique « citoyenneté/environnement » occupe une place privilégiée. De multiples activités éducatives ont été proposées aux enfants depuis 2014 (initiation au tri des déchets, rôles et fonctions du maire, découverte de l'environnement, création d'affiches autour des droits de l'enfant, activités effectuées à partir de matériaux de récupération etc.).

Aussi, le projet 2022 : fonds publics et territoires sur le thème de la citoyenneté a permis de sensibiliser les jeunes à l'environnement : mise en place d'un compost.

Cette action nous a amené à proposer d'autres actions en faveur de l'environnement :

- tri du papier, plastic et carton.
- chaque enfant arrive au centre de loisirs avec une gourde.
- l'enfant participe à la collecte des déchets. Accompagné d'un animateur, il se rend au point « tri » chaque mercredi et lors des vacances scolaires.

Partie 3 : Moyens

1) Structure de pilotage

[?] La commission enfance-jeunesse :

La commission a pour rôle de proposer les orientations en matière de politique enfance jeunesse de manière coordonnée et de piloter l'ensemble des services enfance-jeunesse.

Il a pour objectif de valider et d'évaluer les axes, les orientations, la mise en œuvre du PEDT ainsi que les projets.

Les différentes orientations choisies au sein de la commission enfance-jeunesse sont ensuite présentées au sein du conseil communautaire pour validation.

La commission enfance-jeunesse se compose de sept élus et est animée par M. Laborde, Vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse, avec l'appui de Mme Gambino, chargée de coopération.

Coordonnées de la coordonnatrice et de l' élu référent :

- M. LABORDE thierry (Tel : 06.82.38.97.69 / Mail : thierry.laborde2@orange.fr)
- Mme GAMBINO Piérina (Tel : 06.38.73.38.09 / Mail : sej@cc-luys.fr)

La commission se réunira au moins deux fois par an.

2) Organisation des temps périscolaires

L'accueil du mercredi a été mis en place initialement avec trois objectifs :

- Garantir une équité d'accueil sur l'ensemble du territoire
- Respecter le rythme des enfants
- Répondre aux besoins des familles

A partir de septembre 2023, le rythme scolaire est modifié : retour à 4 jours d'école. Les enfants pourront être accueilli à l'ALS de 7h30 à 18h30. L'accueil en demi-journée est également proposé aux familles afin de prendre en compte les différents besoins du territoire : 7h30/13h30 ou 13h30/18h30.

Comme durant les vacances scolaires, les familles pourront bénéficier d'un service « garderie » sur la commune de Pomarez. Un bus sillonne le territoire, il amène et ou dépose les enfants en des lieux bien définis.

Dans chaque bus, deux animateurs sont présents afin de garantir la sécurité des enfants.

Le coût de fonctionnement n'est pas répercuté sur la facturation famille.

3) Modalités de communication et de participation des familles

A l'instar d'initiatives prises par certains parents d'élèves, on ne peut qu'encourager les parents à prendre une place prépondérante dans les dispositifs (comités de pilotage, conférences, etc..) en veillant à ce qu'ils puissent être initiateurs de projets et en les sollicitant.

Par ailleurs, la mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important pour garantir la continuité éducative.

Les documents d'information sont transmis via le cartable des enfants et à l'extérieur de chaque école est affiché le planning des activités par période.

Aussi, les familles peuvent communiquer directement par courrier électronique ou par téléphone avec la chargée de coopération et avec l'ensemble des professionnels du service PEJ.

A l'avenir, d'autres actions de communication pourront être envisagées comme des expositions, des spectacles...

Partie 4 : Evaluation du PEDT

L'évaluation est la dernière étape du projet. Elle permet de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs. Elle permet d'apprécier la validité et l'efficacité des projets et de les faire évoluer. Elle est interactive et associe l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Les principes de l'évaluation :

- L'évaluation est continue
- L'évaluation est ciblée : le comité de pilotage choisit d'évaluer les objectifs prioritaires et propose de nouveaux axes de développement
- L'évaluation est dynamique : elle consiste en une dynamique permanente de recherches d'amélioration des moyens de mesures

L'évaluation est quantitative et qualitative. Des questionnaires de satisfaction seront distribués pour évaluer les services Enfances Jeunesse.

Partie 5 : Perspectives d'évolution

Les perspectives d'évolution s'orienteront vers :

- Une extension du PEDT aux autres services enfance-jeunesse
- Un développement du travail coopératif et en cohérence entre les services enfance-jeunesse/les écoles/les temps périscolaire et extrascolaires notamment grâce à des actions de type REAAP - Un travail partenarial entre le LAEP et les écoles dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité
- La mise en place d'actions et/ou créations de structures en faveur des 11-25 ans

